Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 056-215601113-20251204-2025_12_05-DE

COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-cinq, le 04 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 novembre 2025

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, DUHAMEL Bertrand
Absents excusés : LE COINTE Laurent, BEGOT Jean-François

Pouvoir : Monsieur LE COINTE Laurent donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.
Monsieur BEGOT Jean-François donne pouvoir à Monsieur LE BODO Sébastien pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 13
Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2025-12-05-Finances : Délibération autorisant les dépenses d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que préalablement au vote du budget primitif 2026, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement. Afin de faciliter les dépenses d'investissement au 1er trimestre 2026 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2025.

Budget principal
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 19 360,13€ (BP 2025 = 77 440,55€)
Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 48 630,00€ (BP 2025 = 194 520,00€)

Budget commerce
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 5 401,02€ (BP 2025 = 21 604,08€)
Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 17 500,00€ (BP 2025 = 70 000,00€)

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits inscrits ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce avant le vote du budget primitif 2026.

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 05 décembre 2025
Le Maire,
Serge LUBERT

MAIRIE DE LIMERZEL (Morbihan)